LETTRE DE SUIVI DE L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Mise à jour 28 mai 2018 ∗ N° 20

Cette lettre est rédigée par le service des politiques d'inclusion de la DDA-PI[1] en lien avec la commission du CA « défense et promotion des droits et libertés ».
Elle présente le suivi général de l'actualité politique (gouvernement, parlement, CNCPH, CNSA, …) ainsi que les positions et les actions d'APF France handicap relatives à cette actualité.
Vous pouvez suivre en permanence cette actualité sur le site d'APF France handicap (rubrique « actualités politiques ») et sur www.faire-face.fr. Prenez aussi connaissance des avis du CNCPH sur le site du gouvernement [cliquez ici]

Retrouvez tous les numéros de la lettre sur le blog du mouvement : [cliquez ici]

SOMMAIRE

POLITIQUE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET DU GOUVERNEMENT 2

Politiques publiques : le malaise grandissant des associations 2

POLITIQUE DU HANDICAP 2

Réclamation collective contre l'Etat Français : #urgencehandicap 2

COMPENSATION 3

Proposition de loi relative à l'amélioration de la PCH 3

LOGEMENT 3

Projet de loi évolution du logement, de l'aménagement numérique (dite loi « ELAN ») 3

EMPLOI 4

Projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel 4

SANTE 6

Déserts médicaux : commission d'enquête parlementaire 6

Accès aux soins des personnes handicapées 6

MEDICO-SOCIAL 7

Financement de la prise en charge des personnes handicapées : mission du Sénat 7

EDUCATION 7

Ecole inclusive : saisine du CNCPH par le Gouvernement 7

CALENDRIER PREVISIONNEL 8

Si vous rencontrez des difficultés à accéder à un lien [cliquez ici], *n'hésitez pas à contacter Danielle Ballidoro, assistante à la DDA-PI, pour vous permettre de lire tous les documents contenus dans cette lettre*

☞***Contact*** *: danielle.ballidoro@apf.asso.fr, 01 40 78 69 32*

[1] DDA-PI = Direction Développement Associatif et Politiques d'Inclusion

POLITIQUE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET DU GOUVERNEMENT

Politiques publiques : le malaise grandissant des associations

Le secteur associatif ressent un malaise profond.
Il a le sentiment de **ne plus être reconnu comme un interlocuteur naturel** et productif du gouvernement dans l'élaboration des politiques publiques.
13 associations* dans le secteur de la lutte contre la pauvreté et dans le champ du handicap, dont APF France handicap, ont écrit une tribune publié dans Le Monde du samedi 5 mai sous le titre "Face aux politiques publiques, le malaise grandissant des associations".
Pour le handicap, **nous dénonçons la succession de réformes annoncées sans réelle concertation : emploi, logement, ressources, ….**
Et nous rappelons **la richesse des expertises associatives (bénévoles et professionnels) et des expertises des personnes directement concernées.**
☞ pour lire la tribune [cliquez ici]
* *liste des associations signataires : Fédération des acteurs de Solidarité, Secours Catholique, Fondation Abbé Pierre, Fondation Armée du Salut, Petits frères des pauvres, UNA, UNIOPSS, APAJH, APF France handicap, CPFSAA, FNATH, UNAFAM, UNAPEI*

POLITIQUE DU HANDICAP

Réclamation collective contre l'Etat Français : #urgencehandicap *14 mai 2018*	**Un collectif d'associations, dont APF France handicap, a engagé le 14 mai une procédure de réclamation collective devant le comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe pour dénoncer** : - **l'absence d'accès à une vie autonome incluse dans la société** pour les personnes handicapées en France se traduisant notamment par la violation des droits à l'autonomie, à l'intégration et à la participation sociale, à la protection contre la pauvreté et l'exclusion, au droit au logement et à la santé, - **l'impact sur les familles de l'absence de réalité d'une vie autonome incluse** dans la société pour les personnes handicapées en France comme l'imposent les règles de recevabilité, la réclamation est portée et soumise conjointement par deux organisations européennes : Inclusion Europe et le Forum Européen des personnes handicapées. **La procédure vise à faire condamner l'Etat Français pour violation des droits fondamentaux des personnes handicapées** en raison du non-respect de ses obligations issues de la charte sociale européenne, traité relevant du Conseil de l'Europe.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **Cette démarche de réclamation collective a été initiée par l'UNAPEI et dès le départ, APF France handicap s'y est associée** en élargissant le sujet : logement, accessibilité, compensation, ressources, … **Pendant deux ans, un travail juridique important a été mené** pour rassembler tous les arguments nécessaires pour déposer cette réclamation collective. Cette démarche s'inscrit dans le déploiement de notre stratégie de recours, y compris au niveau européen. **Une large campagne #urgencehandicap** a accompagné le dépôt de cette réclamation collective, via les réseaux sociaux notamment.
Pour en savoir plus ☞	▪ Dossier de presse #urgencehandicap : [cliquez ici] ▪ Présentation de la démarche : [cliquez ici]

COMPENSATION

Proposition de loi relative à l'amélioration de la PCH *Débat à l'Assemblée Nationale le 17 mai 2018*	**Le député Philippe Berta (groupe UDI) a déposé ce 1er trimestre une proposition de loi relative à l'amélioration de la prestation de compensation** du handicap. Il propose : - la suppression de la barrière d'âge à 75 ans dans l'accès à la PCH - l'expérimentation visant à réduire le reste à charge des bénéficiaires de la PCH **Cette proposition de loi a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 17 mai** dernier, suite à de longs échanges avec le gouvernement sur la compensation. Cette proposition de loi va être discutée au Sénat (date non encore connue).
 http://www.compensationhandicap.fr/	**POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP** **Cette proposition de loi répond en partie à nos revendications**, notamment la suppression de la barrière d'âge à 75 ans. La disposition relative au financement (expérimentation) est plus limitée. Si **APF France handicap salue cette initiative** qui constitue une première étape, nous avons multiplié les contacts avec les différents groupes parlementaires, la présidente de la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale et le rapporteur de cette proposition de loi afin de **souligner les manques actuels de la PCH, la dégradation d'un certain nombre de situation et la remise en cause du droit à compensation.** Ces inquiétudes ont été largement reprises dans le cadre du débat parlementaire. **Dans le réseau, des tables rondes départementales sur la compensation** en présence de parlementaires commencent à s'organiser dans certaines régions, ce qui permet d'échanger à partir de témoignages et d'identifier les difficultés rencontrées par les personnes, en rappelant nos revendications tant locales que nationales. **L'annonce par le Président de la République de la création d'un 5ème risque pour couvrir ces frais ouvre de nouveaux champs de débat, dans lequel nous allons fortement nous impliquer.**
Pour en savoir plus ☞	▪ Proposition de loi sur la compensation : [cliquez ici] ▪ Avis d'APF France handicap sur la proposition de loi : [cliquez ici]

LOGEMENT

Projet de loi évolution du logement, de l'aménagement numérique (dite loi « ELAN ») *Débat Assemblée Nationale 1ère lecture à partir du 30 mai 2018*	Le projet de loi ELAN présenté au conseil des ministres le 4 avril dernier sera débattu en 1ère lecture à partir du 30 mai 2018. Ce projet de loi s'appuie sur la **stratégie "Logement" du gouvernement présentée en septembre dernier :** construire plus, mieux et moins cher, répondre aux besoins de chacun – notamment les plus fragiles -, et améliorer le cadre de vie sur tout le territoire. **L'article 18 créée la notion de logement «évolutif», c'est-à-dire accessible en grande partie et pouvant être rendu totalement accessible, par des travaux simples (au lieu de 100 % de logements accessibles).**
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **Tout en marquant notre intérêt à cette approche du « logement évolutif », nous avons rappelé sans cesse aux ministres que cela devait être à certaines conditions** : siphon de sol pour la salle de bain, accessibilité du balcon, financement des travaux, …. A l'occasion de ces débats, nous avons également

	demandé à rendre accessibles les immeubles d'habitation avec trois étages (au lieu de 4 étages actuellement, en sus du rez-de-chaussée). **A plusieurs reprises, nous avons rencontré les ministres** de la cohésion territoriales qui pilotent ce projet de loi, Jacques Mézard, Philippe Denormandie. Nous leur avons rappelé notre demande d'une définition précise du logement évolutif et la nécessité de prévoir un ascenseur pour les immeubles à partir de 3 étages. Nous avons souligné l'incohérence des politiques publiques (vieillissement de la population, transformation inclusive de l'offre de service, soins ambulatoires). **Les ministres sont restés fermes sur leurs positions, n'apportant aucune réponse acceptable à nos demandes.** En conséquence, le 3 mai, **nous avons signé un communiqué inter associatif demandant le retrait de l'article 18**. Nous avons transmis aux parlementaires une proposition d'amendement allant dans ce sens. Il a été repris par certains groupes parlementaires dans le cadre des travaux en commission, mais il n'a pas hélas, été adopté. **Le 17 mai, nous avons participé au lancement du collectif « Ambition logement » animé par l'Ordre des Architectes** et qui regroupent un collectif d'organisations (Confédération nationale du Logement, ATD Quart Monde, syndicats du professionnel du bâti, etc.). Nous avons pu ainsi communiquer notre désaccord sur le projet de loi ELAN.
Pour en savoir plus ☞	▪ Présentation du projet de loi par le gouvernement [cliquez ici] ▪ Projet de loi (dossier législatif) : [cliquez ici] ▪ Proposition d'amendement interassociatif : [cliquez ici] ▪ Communiqué de presse inter associatif du 3 mai [cliquez ici] ▪ Le site du collectif Ambition Logement [cliquez ici]

EMPLOI

Projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel *Présenté en Conseil des ministres le 25 avril, Débattu à l'Assemblée Nationale à partir du 29 mai 2018*	Le projet de loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » s'articule autour de **trois volets**: réforme de la formation professionnelle (dont l'apprentissage), de l'assurance-chômage et dispositions relatives à l'emploi. Le dernier point inclue une série de mesures importantes relatives à la réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, aux entreprises adaptées, à l'accessibilité et à la création du comité d'orientation **Il s'enrichira aussi des concertations en cours** pour l'égalité professionnelle femmes-hommes et **l'emploi des personnes en situation de handicap.** **En effet, les dispositions relatives au handicap dans ce projet de loi ne recouvrent actuellement que 6 articles** intégrés au sein d'un chapitre qui vise à favoriser l'entreprise inclusive autour de trois leviers : simplifier l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, renforcer le cadre d'intervention des entreprises adaptées et l'accessibilité. **De multiples réunions de « concertations » se poursuivent**. En mai, nous avons été invités à des réunions sur les emplois exigeant des conditions d'exigences particulières (ECAP) et sur les accords agréés. Une dernière réunion concernant l'obligation d'emploi et les barèmes de calcul de la contribution aura lieu en fin de mois.

	A ce jour, nous n'avons toujours pas de vue d'ensemble des orientations du gouvernement et ce qui sera introduit dans le projet de loi, puis ensuite dans les décrets d'application. **A noter l'article 45 qui remet en cause des dispositions relatives à l'accessibilité numérique et sur lequel nous sommes également mobilisés.** **Enfin, nous ne sommes pas associés à la concertation relative à l'obligation d'emploi dans la fonction publique** qui est déconnectée de celle relative au secteur privé. Par ailleurs des éléments devraient être intégrés dans le projet de loi PACTE (pour la croissance et la transformation des entreprises).
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **Dès le début de la concertation, nous avons transmis au gouvernement nos positions dans un cadre inter associatif en rappelant 4 principes majeurs** : - mettre en accord notre législation avec l'article 27 de la convention internationale des droits des personnes handicapées relative à l'emploi, - garantir une sécurisation des moyens nécessaires à la couverture des besoins de compensation de toutes les personnes en situation de handicap vers et dans l'emploi en complémentarité du droit commun et de ceux de toutes les entreprises quelle que soit leur taille, en particulier les plus petites, - sécuriser les transitions professionnelles à tous les âges, - mieux identifier les besoins d'orientation, de formation, accompagnement et de compensation des personnes en situation de handicap pour accéder et se maintenir durablement dans l'emploi, **Le CNCPH a donné son avis le 16 avril** dernier sur l'ensemble du projet de loi en soulignant les manques, ses inquiétudes relatives aux sujets qui touchent très spécifiquement les personnes en situation de handicap et les proches aidants sur le champ de la formation, du chômage ou des dispositions particulières visant l'OETH, les entreprises adaptées ou l'accessibilité. **Enfin le CNCPH a formulé plusieurs recommandations** visant à développer effectivement l'emploi et à sécuriser de manière efficiente les parcours professionnels des personnes en situation de handicap et des proches aidants. Le CNCPH a complété cet avis par un avis complémentaire sur l'article 45 relatif à l'accessibilité numérique. **APF France handicap est très attentive à l'ensemble des modifications introduites et intervient fermement dans les concertations en cours** tant sur l'obligation d'emploi que sur la rénovation du financement des entreprises adaptées. **Nous venons de transmettre notre avis et nos propositions d'amendements** aux différents groupes parlementaires de l'Assemblée Nationale.
Pour en savoir plus ☞	▪ Présentation du projet de loi : [cliquez ici] ▪ Positions inter associatives sur l'OETH : [cliquez ici] ▪ Avis du CNCPH sur le projet de loi : [cliquez ici] ▪ Avis du CNCPH sur l'article 45 : [cliquez ici] ▪ Propositions d'amendements APF France handicap: [cliquez ici]

SANTE

Déserts médicaux : commission d'enquête parlementaire *Mars – Juin 2018*	A l'initiative de députés de l'UDI, une commission d'enquête parlementaire a été créée en mars 2018 sur « l'égal accès aux soins des Français sur l'ensemble du territoire et sur l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre pour lutter contre la désertification médicale en milieux rural et urbain". **De nombreuses auditions sont menées et des propositions seront faites d'ici l'été.**
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap a été auditionné le 17 mai** dans un cadre collectif (nous avons été très peu d'associations à pouvoir nous exprimer directement devant cette commission). Lors de cette audition, **nous avons pu rappeler toutes les difficultés d'accès aux soins des personnes en situation de handicap, aggravées lorsqu'on vit en désert médical** (milieu rural ou urbain). Nous avons notamment plaidé pour transposer la logique de la démarche « une réponse accompagnée pour tous » dans le secteur sanitaire afin que les personnes ne parvenant pas à trouver un professionnel de santé puissent être accompagnées.
Pour en savoir plus ☞	▪ Comptes rendus des auditions : [cliquez ici] ▪ Note APF France handicap sur les déserts médicaux : [cliquez ici]

Accès aux soins des personnes handicapées *Mission ministérielle jusqu'à fin juin 2018*	Le ministère de la santé et le secrétariat d'état en charge des personnes handicapées ont confié à Marianne Cornu-Pauchet, directrice du fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie (CMU) et Philippe de Normandie, membre de la CNSA, la **rédaction d'un rapport à remettre fin juin 2018 relative à l'accès financier à la santé des personnes en situation de handicap et de précarité (reste à charge, renoncement aux soins …).** Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'article 64 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap est satisfaite du lancement de cette mission que nous attendions : nous sommes à l'origine de l'article 64 de loi qui permet le lancement de ce rapport.** **Nous avons été auditionnés le 14 mai** par les responsables de la mission et **nous avons pu pointer** : - Les freins habituellement relevés : accessibilité, coordination des acteurs, formation … - L'absence de prise en compte des éléments sur les aspects accès financiers à la santé - Le manque de politique forte en la matière et les difficultés de gouvernance ministère de la santé/assurance maladie (et les disparités territoriales d'application) - La détérioration générale de notre système de santé (déserts médicaux) qui rend le contexte plus défavorable aux personnes en situation de handicap **Nos interlocuteurs ont été attentifs à nos propos et nous associent à une enquête qui sera diffusée lors du Salon Autonomic à Paris**
Pour en savoir plus ☞	▪ Lettre de mission : [cliquez ici] ▪ Contribution APF France handicap : [cliquez ici]

MEDICO-SOCIAL

Financement de la prise en charge des personnes handicapées : mission du Sénat *Mission ministérielle jusqu'à fin Juin 2018*	La commission des affaires sociales du Sénat a lancé en janvier 2018 un groupe de travail présidé par le Sénateur Philippe Mouiller sur la question du financement de la prise en charge des personnes handicapées. **En prolongement de l'examen annuel des crédits de l'Ondam médico-social, le groupe de travail va approfondir le contrôle de ces crédits et différents sujets :** l'exil de personnes handicapées en Belgique, la fongibilité des dotations de l'assurance maladie, l'impératif du décloisonnement des financements, le projet de réforme de la tarification du secteur du handicap (Serafin-PH), …
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap a été auditionné par ce groupe de travail au début du mois de mai.** Nous avons pu répondre à des questions très ciblées sur la gestion des établissements et services médico-sociaux.
Pour en savoir plus ☞	▪ Communiqué de presse du Sénat sur le groupe de travail : [cliquez ici]

EDUCATION

Ecole inclusive : saisine du CNCPH par le Gouvernement *Avril 2018*	En vue de déployer un certain nombre d'actions en faveur de l'école inclusive, **le secrétariat d'Etat en charge des personnes handicapées a sollicité le CNCPH pour apporter ses réflexions et son avis sur un certain nombre de questions relatives à l'école inclusive :** prise en compte des besoins spécifiques, partenariat Education Nationale/Médico-Social, les unités localisées pour l'inclusion scolaire, les unités d'enseignement externalisées, les accompagnants, l'accueil dans l'école de référence, le lien avec les MDPH, relations avec les parents, ….. **Le CNCPH a adopté son rapport le 13 avril.**
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP La commission éducation-scolarité du CNCPH – à laquelle APF France handicap participe activement - a effectué un travail de fond et qui a été adopté par le CNCPH en séance plénier le 13 avril. **Au-delà des réponses aux questions posées, le CNCPH souhaite l'ouverture de deux chantiers complémentaires et prioritaires :** 1. **Un chantier pour la transformation de l'école** (de la maternelle au post-bac). Il s'agit d'ouvrir une concertation pour formuler des propositions concrètes et transversales en faveur d'une réelle école accessible pour tous. 2. **Un chantier spécifique sur l'accompagnement qui ne se réduise pas au volet «compensation individuelle »** pour ceux des élèves qui en ont besoin mais qui s'élargisse à tous les acteurs.
Pour en savoir plus ☞	▪ Lettre de saisine du CNCPH par le gouvernement : [cliquez ici] ▪ Contribution du CNCPH : [cliquez ici]

Conseil **Français** des personnes Handicapées Pour les questions **Européennes**

Le Conseil Français des personnes Handicapées pour les questions Européennes (CFHE) – dont l'APF est membre fondateur - **édite une lettre d'information** qui présente chaque mois les activités du CFHE, ainsi que les informations importantes concernant les législations européennes, la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et les évènements organisés autour de ces thématiques.
Le dernier numéro de la lettre : [cliquez ici]
Pour vous abonner à cette lettre d'information : [cliquez ici]

CALENDRIER PREVISIONNEL

Mai 2018		
30 mai	Débat sur le projet de loi logement (ELAN)	1ère lecture à l'Assemblée nationale
30 mai	Journée mondiale de la sclérose en plaques	
Juin 2018		
1er juin	Journée mondiale des parents	
15 juin	Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées	
A partir du 11 juin	Liberté du choix de son avenir professionnel	1ère lecture à l'Assemblée nationale
20 juin	Journée mondiale des réfugiés	

21 au 23 juin	CONGRÈS APF Montpellier 2018

Fin juin/début juillet	Conférence nationale du handicap ?

L'adresse : http://enquete.apf-francehandicap.org.

Intitulée « Baromètre France handicap de la confiance », cette enquête est destinée à être renouvelée chaque année pour mesurer l'évolution de l'opinion des personnes tout au long du quinquennat.

Cette 1ère enquête se terminera le 7 juin.

Les résultats seront dévoilés en avant-première au Congrès de Montpellier et diffusés la semaine suivante.